## Parc National Calangues: Notre avis sur la version3 du projet de Charte

Soumis par Sophie Dernière mise à jour : 24-06-2011

Communiqué de presse de CoLLecT-IF et La Ciotat Coeur de Parc (LCCP) Jeudi 23 juin 2011

Nous ne voulons pas d'un Parc National des Calanques au rabais!

« La démarche consensuelle est un objectif que nous devons tous atteindre. Elle permet de nous "engager" avec "responsabilité" dans la démarche constructive avec une conscience de l'importance de la place que nous occupons.En revanche le consensus mou est un travers que nous paierons tous. L'opposé du consensus mou n'est pas le consensus dur, mais le consensus ! C'est celui qui dure... seul garant d'une absence de frustration et d'un développement durable et soutenable. » Alain MATESI Président de CoLLecT-IF et Co Fondateur du collectif La Ciotat CÅ"ur de ParcL'idée d Parc National des Calanques re§oit un v©ritable pl©biscite avec un sondage favorable qui ne peut laisser indiff©rent. Dans ce sondage se manifeste également, par l'ensemble de la population locale, une reconnaissance et une confiance du lourd travail associatif. Le message est positif et le PNC est perçu comme un véritable outil de protection et une ambitieuse opportunité de Développement Durable tournée vers la Méditerranée.La spécificité du territoire à tous niveaux et l'impossibilité pour la France d'avoir un endroit de substitution en Méditerranée, pour répondre à une démonstration d'exemplarité duplicable au niveau mondial, en font un enjeu capital aux multiples opportunités. La préservation des espaces et des espà ces, le développement d'une stratéqie économique orientée autour du bass Méditerranéen et la possibilité de répondre intelligemment aux ambitions et réglementations Internationales, notammer en faveur de la stratégie de la Biodiversité marine, sont des objectifs prioritaires.Rappel des objectifs de la stratégie marine: Réserves intégrales marines, respect de la « Trame bleu marine » et développement d'un réseau d'aires marines protégées sur 10 % de notre ZEE avant 2012 (pour atteindre 20 % en 2020). Comme le souligne la FNE-URVN, dans la procédure de création du parc, les organisations environnementales s'étonnent de l'absence de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN).Le projet, lui, dans sa version 3 manque d'ambition et dans son opacité crée de la polémique…Nous demandons que l'ensemble des espaces retenus par l'arrÃaté de prise en considération du 30 avril 2009 soit maintenu en coeur de Parc National, et tout particulià rement les sites classés et les sites inscrits, Natura 2000.Nous demandons que l'ensemble des périmà tres proposés pour être classé en coeur, air optimale d'adhésion et aire maritime adjacente, soit cohérent et basé sur des fondements écologiques.Nous demand la réintégration en cÅ"ur de Parc de la calanque de Port-Miou, les espaces terrestres détenus par le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres sur la presqu'île ainsi que la totalité de sa partie marine, soient réintégr en coeur de Parc.Concernant la commune de Cassis, nous émettons quelques doutes sur le devenir et le maintien des zones en AOA (Aire Optimale d'Adhésion)â€lNous demandons que les Zones de Non Prélà vement marine (Z.N.P.) so plus cohérentes et plus ambitieuses compte tenu des enjeux écologiques, économiques et sociaux. En accord avec l'a du Conseil Scientifique et Pédagogique du G.I.P nous demandons :a. Classer le secteur du « Plateau des ChÃ"vres » en Z.N.P., en lieu et place de la cuvette de Cortiou dont l'intérêt écologique n'est pas pertinent en l'état.b. C calanques exceptionnelles d'En Vau et Port-Pin en Z.N.P., compte tenu de leur valeur patrimoniale, de leur caractÃ"re emblématique et de la possibilité qu'elles offrent à un large public de pouvoir visualiser facilement les résultats bén de « l'effet réserve », ce qui n'est le cas d'aucune des zones proposées en l'état, facilitant ainsi leur a sociale.Nous demandons que les espaces marins compris jusqu'au Cap Sicié soient maintenus en aire maritime adjacente. Outre les liens forts de solidarité écologique (Baie de La Ciotat classée Natura 2000 en mer en 2009) et d'usages avec le coeur marin, ce classement permettra de garantir la cohérence et la synergie de la politique de protection et de valorisation du futur Parc National des Calanques avec les initiatives de gestions intégrées des zones cÃ′tiÃ"res, de protection d'espaces marins ou de recherches scientifiques.Concernant le rejet de « boues rouges » en provenance de l'usine de Gardanne, nous demandons que soitmentionné explicitement dans la charte le non renouvellement de l'autorisation de tous rejets quels qu'ils soient au-delà du 31/12/2015 et la non utilisation de la cond (canalisation) existante. Concernant la gouvernance, nous demandons une meilleure représentativité des associations environnementales. Les associations et les citoyens en général regrettent que le nombre de personnalités compétentes en matiÃ"re de protection de la nature soit maintenu à trois. Il est important que les associations de protection de l'environnement puissent être présentes en nombre suffisant pour que les enjeux environnementaux soient pris en compte à leur juste valeur.

Alain MATESI Président-Fondateur de CoLLecT-IF Co-Fondateur du collectif "La Ciotat Coeur de Parc"